

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après e	et dont l	l'objet a été indiqué :
(N° 10) — Loi sur l'alphabétisation des adultes/The Adult Literacy Act;	(M ^{me}	^e la <i>ministre</i> MCGIFFORD)
$(N^{\circ}~208)$ — Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amend	lment A	Act. (M ^{me} ROWAT)

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre chargé de l'application de la *Loi sur la réglementation des alcools* à envisager de permettre aux propriétaires de Headingly Foods de vendre des boissons alcoolisées dans leur commerce, mesure qui appuierait les petites entreprises et contribuerait à la prospérité des collectivités rurales du Manitoba. (B. Rosentreter, T. Wood, S. Hornby et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de ne pas éliminer ces postes de notre communauté (Neepawa) et d'utiliser la technologie (c'est-à-dire le bureau auxiliaire des Services de gestion foncière situé à Dauphin au Manitoba) afin de les garder là où ils sont. (M. Fehr-Sinclair, B. McLachlan, B. McLachlan et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'envisager d'appuyer le slogan « Le Manitoba, province accueillante » plutôt que « Vibrant d'énergie » et d'exhorter le premier ministre et son caucus NPD à rendre public le coût total lié à la création et à la promotion du nouveau slogan « Vibrant d'énergie ». (E. Cachero, O. Cachero, J. Gutierrez et autres)

M. le *ministre* CHOMIAK dépose :

une copie des Règlements du Manitoba 146/2005 à 217/2006 enregistrés en application de la Loi sur les textes réglementaires;

(Document parlementaire n° 5)

Mercredi 29 novembre 2006

le rapport et les recommandations d	lu Comité chargé de la rénumération des juges datés du 20 juin 2006. (Document parlementaire n° 6)	
Pendant la période des questions or au député d'Inkster, qui a utilisé le term	rales, le président intervient lors d'un rappel au <i>Règlement</i> et demande le « coward », de se rétracter.	
M. LAMOUREUX se rétracte.		
Conformément au paragraphe 26(2) NEVAKSHONOFF et GERRARD font des c	1) du <i>Règlement</i> , M ^{me} ROWAT ainsi que MM. JENNISSEN, SCHULER, déclarations de député.	
L'Assemblée reprend le débat sur gouverneur l'adresse suivante :	r la motion de M ^{me} BRICK voulant que soit présentée au lieutenant-	
	lative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que cinquième session de la trente-huitième législature du Manitoba.	
Le débat se poursuit.		
	MOUREUX (avec le consentement de l'Assemblée) et GOERTZEN ainsi riennent. La motion principale, mise aux voix, est adoptée à la majorité.	
POUR		
AGLUGUB	MALOWAY	
ALLAN	Martindale	
ALTEMEYER	McGifford	
ASHTON	NEVAKSHONOFF	
BJORNSON	OSWALD	
Brick	Reid	
CALDWELL	ROBINSON	
Сноміак	RONDEAU	
Dewar	SALE	
Doer	SANTOS	
IRVIN-ROSS	SCHELLENBERG	
JENNISSEN	SELINGER	
Jнa	SMITH	
Korzeniowski	STRUTHERS	
LATHLIN	SWAN	
LEMIEUX	WOWCHUK33	
MACKINTOSH		

Mercredi 29 novembre 2006

CONTRE		
CULLEN	LAMOUREUX	
CUMMINGS	Maguire	
DERKACH	McFadyen	
Driedger	ER MITCHELSON	
DYCK PENNER		
EICHLER REIMER		
FAURSCHOU ROWAT		
Gerrard	SCHULER	
GOERTZEN	STEFANSON	
HAWRANIK	TAILLIEU20	

La séance est levée à 16 h 37, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George HICKES